

*REVUE DE PRESSE*  
*SPECIALE*  
*CATASTROPHES NATURELLES*

## SOMMAIRE

<i>LA TRIBUNE du 141111</i> Selon le constat des experts Les assurances contre les catastrophes naturelles inférieures aux taux requis Par Salah Benreguia.....	3
<i>LE SOIR d'ALGERIE du 121111</i> L'Algérie impuissante face à un tsunami L'Algérie impuissante face à un tsunami.....	4
<i>LE SOIR d'ALGERIE du 121111</i> <i>CATASTROPHES NATURELLES DANS LE MONDE</i> 265 milliards de dollars de dommages enregistrés.....	5
<i>LE SOIR d'ALGERIE du 121111</i> <i>INONDATIONS D'EL BAYADH</i> Seulement 2 maisons sinistrées étaient assurées.....	5
<i>LE SOIR d'ALGERIE du 121111</i> Développement de l'assurance CAT-NAT Encore en deçà des attentes.....	5
<i>EL WATAN du 10111</i> Risques de catastrophes naturelles Peu d'Algériens contractent une assurance par Akli Rezouali.....	6
<i>L'EXPRESSION du 101111</i> 8% seulement des installations industrielles et commerciales sont assurées contre les catastrophes naturelles (CAT-NAT).....	6
<i>LE JOUR d'ALGERIE du 101111</i> Catastrophes naturelles 8% seulement des entreprises assurées Par Salem K.....	7
<i>LE SOIR d'ALGERIE du 101111</i> RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES 92% des installations industrielles ne sont pas assurées.....	8
<i>LE QUOTIDIEN d'ORAN du 101111</i> Installations industrielles et commerciales: L'assurance contre les catastrophes naturelles ne fait pas recette par S. M.....	9
<i>TRANSACTION d'ALGERIE du 101111</i> Catastrophes naturelles : 8% seulement des installations industrielles et commerciales assurées par H. Bensalem.....	10
<i>LE MAGHREB du 101111</i> Assurance contre les catastrophes naturelles 8% seulement des installations industrielles et commerciales assurés.....	11
<i>EL KHABAR du 101111</i> 8 بالمائة فقط من المنشآت الصناعية والتجارية مومنة ضد الكوارث الطبيعية.....	12
<i>LA NOUVELLE REPUBLIQUE du 101111</i> 8% seulement des installations industrielles assurées Synthèse R. A.....	12
<i>TOUT SUR L'ALGERIE du 091111</i> Assurance contre les catastrophes naturelles..... Le taux de couverture toujours très faible	13
<i>MEDAF DEVELOPPEMENT du 091111</i> L'assurance contre les sinistres naturels reste dérisoire en Algérie.....	13
<i>LE SOIR d'ALGERIE du 091111</i> <i>DIX ANS APRÈS LA CATASTROPHE DE BAB EL OUED</i> A-t-on tiré les enseignements de l'hécatombe ?.....	14

*Selon le constat des experts Les assurances contre les catastrophes naturelles inférieures*

*aux*

*requis*

*Par*

*Salah*

*Benreguia*

*Suite aux dramatiques inondations de Bab El Oued et au séisme de Boumerdes en 2003, l'Algérie a rendu obligatoire la souscription d'une police d'assurance contre les catastrophes naturelles définies par loi comme les tremblements de terre, les inondations et coulées de boue, les tempêtes et vents violents et, enfin, les mouvements de terrain. Conformément à l'article 1 de l'ordonnance 03/12 du 26 août 2003, cette obligation pèse sur «tout propriétaire, personne physique ou morale, d'un bien immobilier construit et situé en Algérie» ainsi que sur «toute personne physique ou morale exerçant une activité industrielle et/ou commerciale». Plus de sept ans après, même si l'infrastructure du marché de l'assurance catastrophe naturelle existe et les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, le nombre de contrats d'assurance contre les catastrophes naturelles (Cat-Nat) vendus annuellement aux propriétaires immobiliers et opérateurs commerciaux et industriels reste bien en deçà des attentes. Celles-ci se situent raisonnablement à un niveau au moins égal à la moitié des biens et risques assurables. C'est le constat qui s'est dégagé lors du séminaire-bilan organisé, jeudi dernier à Alger, par la Compagnie centrale des assurances (CCR). Cette rencontre, qui a coïncidé avec le 10ème anniversaire des inondations de Bab El Oued, a permis aux professionnels et experts d'entrevoir les conditions d'évolution de l'assurance Cat-Nat en Algérie en termes de politique publique, d'organisation de marché, de marketing et de conditions contractuelles. Les experts ayant participé à cette rencontre soutiennent également que le développement en termes de canaux de distribution et de garanties financières ne s'est pas pour autant traduit par des ventes importantes de contrats d'assurance. «8% des installations industrielles et commerciales et 4% des habitations (287 000 habitations) sont assurées contre les catastrophes naturelles, des taux de souscription en deçà des attentes», selon les chiffres fournis par les experts. Ces derniers ajoutent que «les contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables». Le nombre de contrats Cat-Nat conclus annuellement reste «bien inférieur aux taux requis». «Ces contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables», plaident-ils. D'autres spécialistes indiquent que, six ans après sa mise en place, le système algérien de l'assurance Cat-Nat doit être évalué en vue d'y apporter des correctifs réglementaires en mesure de doper ce segment d'assurance. Kamel Marami, directeur de l'assurance au ministère des Finances, souligne à ce propos que si les primes collectées dans cette branche d'assurance ont évolué positivement à 1,2 milliard de dinars en 2010, contre 1 milliard de dinars en 2009, le marché de cette assurance «est encore en phase d'évolution». Pour M. Marami, le système d'assurance Cat-Nat, qui existe depuis 2004, ne peut être testé qu'en cas de grands sinistres. Les inondations survenues après cette date à Ghardaïa en 2008 et à El Bayadh en 2011 étaient des sinistres d'envergure moyenne qui ne peuvent cependant indiquer l'efficacité de ce système, explique-t-il.*

S. B.

*Avis des professionnels de l'assurance Hadj Mohamed Seba, P-DG de la Compagnie centrale des assurances (CCR) :*

*«C'est une police d'assurance qui progresse. Nous essayons de progresser davantage, car nous sommes à des taux de pénétration du marché qui ne sont pas très forts, mais les compagnies d'assurance et la CCR sont résolument tournées vers l'expansion de la commercialisation de ce type d'assurance à travers toutes les régions du pays. Notre objectif actuellement est de travailler davantage à ce que de plus en plus d'assurables soient conscients de l'importance de cette assurance pour leur bien personnel et pour la collectivité. C'est une tâche continue des compagnies d'assurance qui se tient au quotidien. Même si elle est au niveau de la loi obligatoire, les compagnies d'assurance essaient d'inculquer aux Algériens ce type d'assurance».*

*M. Tahar Bala, DG de l'Algérienne des assurances (2a) :*

*«L'assurance contre les catastrophes naturelles ne figure pas dans les autres contrats d'assurance. Maintenant à la faveur de la loi qui a rendu obligatoire ce type d'assurance, tout le monde peut*

*s'assurer. Mais malheureusement, cette police d'assurance ne connaît pas l'engouement attendu, même si on a vécu des catastrophes naturelles. Je pense que les gens ne sont pas suffisamment sensibilisés et peut-être que les assureurs ont utilisé une méthode qui n'est pas en mesure de porter une information afin de bien sensibiliser les gens, pour qu'ils se sentent concernés, même contraints. Au niveau de la 2a, nous la proposons comme un produit adossé aux contrats que nous vendons. Quand nous démarchons quelqu'un, nous lui proposons de lui vendre une Cat-Nat. Il y a ceux qui répondent favorablement, et ceux qui reportent à une autre échéance. Mais il faut être agressif en termes de commercialisation, communication et marketing pour convaincre les citoyens, d'autant que tout le monde est concerné. La nature n'épargne personne».*

**Les pertes engendrées par les catastrophes naturelles**  
*Le tremblement de terre qui a frappé la région d'El Asnam (aujourd'hui Chlef) en 1980 a occasionné des pertes économiques de 2 milliards de dollars, celui de Mascara survenu en 1994 a causé 50 millions de dollars de dégâts matériels sans compter les pertes humaines. Selon les chiffres de la CCR, les inondations de Bab El Oued à Alger de 2001 ont coûté 544 millions de dinars, alors que celles de Ghardaïa en 2008 se sont chiffrées à 250 millions d'euros et récemment celles d'El Bayadh à 6 milliards de dinars. Le tremblement de terre de Boumerdes en 2003 reste à ce propos la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec 5 milliards de dollars de dégâts recensés.*

*LE SOIR d'ALGERIE du 121111*

### ***ALORS QUE LE SYSTÈME D'ALERTE ET D'ÉVALUATION RESTE À PARFAIRE L'Algérie impuissante face à un tsunami***

Le système d'alerte et d'évaluation sismique du bassin algérien reste encore à parfaire, d'autant que le risque de tsunami est encore possible, comme en 1856 à Jijel. Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Le risque de grand débordement marin ou tsunami sur les côtes algériennes est possible. En cas de séisme de forte magnitude de l'ordre de 7 sur l'échelle Richter, affectant l'Europe ou la Méditerranée, un tsunami est possible, selon le chef du Département études et surveillance sismique au Centre de recherches en astronomie, astrophysique et géophysique (Craag) à Alger. Jeudi dernier, à l'hôtel Sofitel (Alger), en marge d'un séminaire sur les assurances des catastrophes naturelles, Hamou Djellit a estimé que ce risque est avéré et qu'un tsunami comme celui qui a touché Jijel en 1856 pourrait encore se produire. Certes, l'ampleur de ce risque est à relativiser, relève ce chercheur par rapport à d'autres régions du monde. Néanmoins, le problème se pose dans la mesure où le système d'alerte et d'évaluation sismique de l'Algérie reste à parfaire. Certes, un programme de recherche dans le domaine de la sismologie, la campagne Spiral (sismique profonde et investigations régionales en Algérie), a été lancé, en partenariat entre le CRAAG, Sonatrach, l'Institut universitaire européen de la mer et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer. Ce programme vise à étudier la structure profonde de la marge nord-algérienne et du bassin algérien, notamment à 120 km dans les eaux territoriales, concernant notamment la distribution de la déformation active en mer et les instabilités sédimentaires associées. Néanmoins, ce programme partenarial, qui associe l'utilisation de techniques et technologies modernes, se poursuit encore jusqu'en 2013 et l'actualisation de la carte sismo-tectonique reste à finaliser. Cela si ce programme est assez avancé et bénéficie du concours de plusieurs doctorants algériens et du soutien multiforme de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique et du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Et d'autant que si le réseau national sismologique se densifie et devient plus performant, il reste cependant à compléter l'installation de tous les équipements et stations. Et dans la mesure où la fréquence sismique s'intensifie, le risque étant fortement avéré dans les régions nord et les Hauts- Plateaux. A ce propos, le représentant du CRAAG a indiqué que si l'enregistrait auparavant entre 30 et 50 secousses chaque mois, l'on arrive maintenant à détecter entre 60 et 80 secousses mensuellement, quoique avec des magnitudes très faibles (entre 0 et 4°).  
C. B.

LE SOIR d'ALGERIE du 121111

CATASTROPHES NATURELLES DANS LE MONDE  
265 milliards de dollars de dommages enregistrés

Deux cent soixante-cinq milliards de dollars de dommages ont été enregistrés au premier semestre 2011 lors des catastrophes naturelles qui ont touché plusieurs points du globe. Selon un représentant du cabinet international Willis Re, intervenant jeudi lors du séminaire sur les assurances des catastrophes naturelles, ces coûts excèdent ceux enregistrés en 2005 (220 milliards de dollars) et même ceux durant la décade écoulée. Notons en ce sens que l'année 2010 a été particulièrement douloureuse en matière de pertes. Les périls survenus en 2010, notamment les séismes de Haïti (220 000 victimes), du Chili (30 milliards de dollars de pertes), de Chine centrale et de Nouvelle-Zélande ainsi que les inondations du Pakistan notamment ont entraîné la mort de 295 000 personnes et laissé des millions d'autres sans abris. Les dommages matériels causés par ces catastrophes se sont élevés ainsi à 130 milliards de dollars.

C. B.

LE SOIR d'ALGERIE du 121111

INONDATIONS D'EL BAYADH  
Seulement 2 maisons sinistrées étaient assurées

Lors des récentes inondations à El Bayadh, seules deux maisons sinistrées étaient assurées, selon le président de l'UAR, Amara Latrous. En fait, ces habitations se trouvaient dans les zones touchées par les inondations alors que plusieurs centaines de maisons assurées ont été épargnées.

C. B.

LE SOIR d'ALGERIE du 121111

DÉVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE CAT-NAT  
Encore en deçà des attentes

Le développement de l'assurance obligatoire contre les catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, glissements de terrain et tempêtes) reste encore en deçà des attentes. Certes, la collecte des primes évolue positivement, de l'ordre de 1,2 milliard de dinars en 2010 contre 1 milliard en 2009, selon les chiffres communiqués par des représentants de l'establishment assurantiel national, lors d'un séminaire international sur les assurances des catastrophes naturelles. Organisé jeudi dernier à l'hôtel Sofitel sous l'égide de la Compagnie centrale de réassurance (CCR), cette rencontre a coïncidé avec la commémoration du dixième anniversaire des inondations tragiques de Bab El Oued. Le marché CAT-NAT progresse mais à un niveau encore insatisfaisant dans la mesure où les Algériens manquent de volonté de s'assurer, avec seulement 4% des habitations (287 000 unités) et 8% des installations industrielles et commerciales assurées sur un patrimoine assurable de 4 trillions de dinars (4 000 milliards de dinars). Or, les contrats d'assurance doivent couvrir au moins 50% des biens et risques assurables, indique-t-on. Ce qui suppose notamment de stimuler le recours à l'assurance, informer davantage et intensifier les actions de sensibilisation, notamment par le biais de messages téléphoniques selon le président de l'Union des assureurs et réassureurs (UAR), Amara Latrous. Comme il s'agit éventuellement, après une bonne évaluation de l'évolution de ce marché depuis 2005, de revoir le dispositif réglementaire en vigueur, selon le directeur des assurances au ministère des Finances, Kamel Marami. voire repenser, comme le laisse entendre le P-dg de la CCR, Hadj Mohamed Seba, le maintien ou la suppression de la garantie de l'Etat, une garantie au demeurant spécifique en cas de grands sinistres et d'incapacité du système assurantiel et réassurantiel. En notant, selon les chiffres de la CCR, que les inondations de Bab El Oued ont coûté 544 millions de dinars, alors que celles de Ghardaïa, en 2008, se sont chiffrées à 250 millions d'euros et récemment celles d'El Bayadh à 6 milliards de dinars, ces deux derniers sinistres étant d'envergure moyenne. Quant au tremblement de terre de Boumerdès

(en mai 2003), il reste la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec 5 milliards de dollars de dégâts recensés. C. B.

*EL WATAN du 10111*

*Risques de catastrophes naturelles  
Peu d'Algériens contractent une assurance par Akli Rezouali*

Le dispositif d'assurance contre les catastrophes naturelles (CatNat), malgré son caractère obligatoire, ne connaît qu'un faible taux de souscription, selon les données de la Compagnie centrale de réassurance (CCR), citée hier par l'APS.

Ainsi, depuis son entrée en vigueur, il y a déjà sept ans, l'assurance CatNat ne couvre que 8% de l'ensemble des installations industrielles et commerciales assurables en Algérie et à peine 4% des habitations, selon le bilan de la CCR pour l'exercice 2010. Instauré en conséquence aux inondations de 2001 qui ont ravagé le quartier de Bab El Oued, à Alger, causant des dégâts évalués par la CCR à 544 millions de dinars, le dispositif CatNat demeure peu généralisé en Algérie, bien que toute transaction immobilière devant notaire soit légalement assujettie à l'obligation de souscrire ce type de police d'assurance.

Le volume de contrats CatNat vendus annuellement reste «bien inférieur aux taux requis», estime ainsi la CCR, considérant que le taux de souscription devrait atteindre au moins 50% des biens assurables. «L'infrastructure du marché de l'assurance contre les catastrophes naturelles existe en Algérie, le produit est testé, les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions de viabilité financières garanties», relève pourtant le PDG de la CCR, Hadj Mohamed Seba, dans une déclaration à l'APS. De son côté, le PDG de la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), Brahim Djamel Kassali, nous a indiqué que «même si le niveau de souscription de contrats d'assurance CatNat reste globalement faible par rapport au potentiel assurable, il n'en demeure pas moins que l'adhésion à ce dispositif enregistre une amélioration d'année en année».

Pour le cas de la CAAR, avance notre interlocuteur, le chiffre d'affaires réalisé sur les couvertures CatNat est actuellement de l'ordre de 300 millions de dinars, contre «presque rien en 2004», année où ce dispositif a été officiellement mis en vigueur, souligne-t-il. Interrogé sur les raisons de la faible évolution de l'assurance CatNat en Algérie, en dépit de son caractère obligatoire, le PDG de la CAAR estime que cela est dû surtout à la faible adhésion des assurables, ce pourquoi, soutient-il, il est nécessaire aujourd'hui de déployer une démarche marketing et des campagnes de sensibilisation pour inciter les Algériens à se couvrir contre les risques de calamités naturelles. A noter que, selon les données de la CCR reprises par l'APS, le système d'assurance contre les CatNat couvre actuellement un patrimoine immobilier et industriel évalué à environ 4000 milliards de dinars. L'Algérie, indique la même source, débourse annuellement 500 millions de dinars au titre de la prime de réassurance CatNat auprès de réassureurs internationaux, ce qui lui permet une couverture à hauteur de 246 millions de dollars en cas de catastrophe naturelle.

*L'EXPRESSION du 101111*

*8% seulement des installations industrielles et commerciales sont assurées contre les catastrophes naturelles (CAT-NAT).*

Les installations industrielles et commerciales assurées contre les catastrophes naturelles (CAT-NAT) atteignent à peine 8% en Algérie, un taux de couverture des risques encore faible, selon la Compagnie centrale de réassurance (CCR). En 2010, 4% des habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles et ce en dépit du caractère obligatoire de cette assurance, selon des chiffres communiqués par la CCR. Le nombre de contrats CAT-NAT souscrits annuellement reste «bien inférieur aux taux requis», estime la CCR, selon laquelle les contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques

assurables.

«L'infrastructure du marché de l'assurance catastrophes naturelles existe en Algérie. Le produit est testé, les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions de viabilité financières garanties», note pourtant Hadj Mohamed Seba, P-DG de la CCR. La vente annuelle de ces contrats «reste cependant bien en deçà des attentes», relève M. Seba, dont la compagnie est le seul réassureur en Algérie pour les risques CAT-NAT. Actuellement, le système des assurances contre les CAT-NAT couvre un patrimoine immobilier et industriel d'environ 4 trillions de DA (4000 milliards de DA), selon la même source. La situation en Algérie n'est pas très différente de celle des autres pays du monde qui ont connu une année 2010 particulièrement douloureuse en matière de pertes consécutives aux catastrophes naturelles, selon les experts. Pour rappel, au mois d'octobre dernier dans certaines wilayas du pays, notamment El Bayadh, à quelque 700 km au sud-ouest d'Alger, on recensait des dégâts de l'ordre de 6 milliards de dinars (600 millions d'euros), hors habitations. L'oued en crue, suite à de fortes pluies dans la région avait atteint par endroits plusieurs mètres de haut, submergeant de nombreuses infrastructures publiques.

Les exemples de cataclysmes qui ont frappé l'Algérie sont légion. Néanmoins, ces calamités naturelles, en dépit de leur caractère récurrent, n'ont pas réussi à inculquer le réflexe de l'assurance chez les Algériens. Ainsi, le tremblement de terre qui a frappé la wilaya de Chlef (ex-El Asnam) en 1980 a occasionné des pertes économiques d'un montant de 2 milliards de dollars, celui de Mascara survenu en 1994 a causé pour 50 millions de dollars de dégâts matériels sans compter les pertes humaines. Selon les chiffres de la CCR, les inondations de Bab El Oued, à Alger (2001), ont coûté 544 millions de DA, alors que celles de Ghardaïa en 2008, se sont chiffrées à 250 millions d'euros et sont venues se greffer à celles toutes récentes d'El Bayadh. Le tremblement de terre de Boumerdès en 2003 reste à ce propos la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec 5 milliards de dollars de dégâts recensés. Dix ans après les inondations de Bab El Oued, qui ont réveillé la conscience nationale sur la nécessité de l'assurance contre les catastrophes naturelles, la CCR organise, aujourd'hui, un séminaire international sur les assurances CAT-NAT. Ce séminaire a pour objet de faire le bilan sur ce nouveau produit d'assurance en Algérie mais aussi d'entrevoir les conditions d'évolution de l'assurance CAT-NAT en Algérie en termes de politique publique, d'organisation de marché, de marketing et de conditions contractuelles, explique M. Seba. La participation des acteurs du marché national des assurances (régulateurs, scientifiques, experts techniques et commerciaux, associations des assurés, etc) va donner l'opportunité d'engager un débat varié sur un sujet qui demeure incontournable pour réussir une meilleure gestion du coût de protection du patrimoine immobilier et industriel national. Chaque année, l'Algérie débourse 500 millions de DA au titre de la prime de réassurance CAT-NAT qu'elle achète auprès de réassureurs internationaux. Cette réassurance lui permet d'avoir une couverture de risques à hauteur de 246 millions de dollars en cas de catastrophes naturelles.

## LE JOUR d'ALGERIE du 101111

### *Catastrophes naturelles*

#### *8% seulement des entreprises assurées Par Salem K.*

En 2010, 4% des habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles et ce, en dépit du caractère obligatoire de cette assurance. Les installations industrielles et commerciales assurées contre les catastrophes naturelles (CAT-NAT) atteignent à peine 8% en Algérie, un taux de couverture des risques encore faible, selon la Compagnie centrale de réassurance (CCR). En 2010, 4% des habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles et ce, en dépit du caractère obligatoire de cette assurance, selon des chiffres obtenus par l'APS auprès de la CCR. Le nombre de contrats CAT-NAT vendus annuellement reste «bien inférieur aux taux requis», estime la CCR, selon laquelle les contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables.

«L'infrastructure du marché de l'assurance catastrophes naturelles existe en Algérie. Le produit est testé, les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties



acceptables et les conditions de viabilité financière garanties», note Hadj Mohamed Seba, P-DG de la CCR.

Mais la vente annuelle de ces contrats «reste cependant bien en-deçà des attentes», relève M. Seba, dont la compagnie est le seul réassureur en Algérie pour les risques CAT-NAT.

Actuellement, le système des assurances contre les CAT-NAT couvre un patrimoine immobilier et industriel d'environ 4 trillions de DA (4 000 milliards de DA), selon la même source. La situation en Algérie n'est pas très différente de celle des autres pays du monde qui ont connu une année 2010 particulièrement douloureuse en matière de pertes consécutives aux catastrophes naturelles, selon les experts. Les périls naturels survenus en 2010, notamment les séismes de Haïti (220 000 victimes), du Chili (30 milliards de dollars de pertes), de la Chine et de la Nouvelle Zélande ainsi que les inondations du Pakistan et d'Australie et la canicule en Russie, ont entraîné la mort de 295 000 personnes et laissé des millions d'autres sans abris.

En Algérie, le tremblement de terre qui a frappé la wilaya de Chlef (ex-El Asnam) en 1980 a occasionné des pertes économiques de 2 milliards de dollars, celui de Mascara survenu en 1994 a causé 50 millions de dollars de dégâts matériels sans compter les pertes humaines.

Toujours selon les chiffres de la CCR, les inondations de Bab El Oued à Alger de 2001 ont coûté 544 millions de DA, alors que celles de Ghardaïa en 2008, se sont chiffrées à 250 millions d'euros et récemment celles d'El Bayadh à 6 milliards de DA. Le tremblement de terre de Boumerdès en 2003 reste à ce propos la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec 5 milliards de dollars de dégâts recensés. Dix ans après les inondations de Bab El Oued qui a réveillé la conscience nationale sur la nécessité de l'assurance contre les catastrophes naturelles, la CCR organise demain jeudi un séminaire international sur les assurances CAT-NAT.

Ce séminaire a pour objet de faire le bilan sur ce nouveau produit d'assurance en Algérie mais aussi d'entrevoir les conditions d'évolution de l'assurance CAT-NAT en Algérie en termes de politique publique, d'organisation de marché, de marketing et de conditions contractuelles, explique M. Seba.

La rencontre vise à situer, avec la contribution des experts étrangers, les enjeux qui entourent le système national d'assurance CAT-NAT et à identifier les approches et règles à suivre pour dépasser ses limites actuelles, ajoute le P-DG de la CCR. La participation des acteurs du marché national des assurances (régulateurs, scientifiques, experts techniques et commerciaux, associations des assurésàetc) va donner l'opportunité d'engager un débat varié sur un sujet qui demeure incontournable pour réussir une meilleure gestion du coût de protection du patrimoine immobilier et industriel.

Chaque année, l'Algérie débourse 500 millions de DA au titre de la prime de réassurance CAT-NAT qu'elle achète auprès de réassureurs internationaux. Cette réassurance lui permet d'avoir une couverture de risques à hauteur de 246 millions de dollars en cas de catastrophes naturelles.

*LE SOIR d'ALGERIE du 101111*

## **RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES** **92% des installations industrielles ne sont pas assurées**

Plus de 92% des installations industrielles et commerciales ne s'assurent pas contre les risques de catastrophes naturelles (CAT-NAT).  
Chérif Bennaceur- Alger (Le Soir) - Selon des chiffres communiqués par la Compagnie centrale de réassurance (CCR) via l'APS, les installations industrielles et commerciales qui contractent l'assurance CATNAT atteignent à peine 8%, un taux de couverture très faible. En 2010, 4% des



habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles, en dépit du caractère obligatoire de cette assurance, note-t-on à la CCR. Le nombre de contrats CATNAT vendus annuellement reste «bien inférieur aux taux requis», estime la CCR, selon laquelle les contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables. En d'autres termes, ce sont plus de 92% des installations qui ne s'assurent pas, même si l'infrastructure du marché de l'assurance catastrophes naturelles existe en Algérie. «Le produit est testé, les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions «de viabilité financières garanties», affirme le Pdg de la CCR, Hadj Mohamed- Seba. Pourtant, la vente annuelle de ces contrats «reste cependant bien en deçà des attentes», relève M. Seba, dont la compagnie est le seul réassureur en Algérie pour les risques CATNAT. Actuellement, le système des assurances contre les CATNAT couvre un patrimoine immobilier et industriel d'environ 4 trillions de dinars (4 000 milliards de dinars). Durant les trois dernières décades, plusieurs milliards de dollars de pertes matérielles ont été enregistrés lors des catastrophes naturelles qui ont endeuillé le pays à maintes reprises. Or, l'Algérie débourse annuellement 500 millions de dinars au titre de la prime de réassurance CAT-NAT qu'elle achète auprès des réassureurs internationaux. Cette réassurance lui permet d'avoir une couverture de risques à hauteur de 246 millions de dollars en cas de catastrophes naturelles. Dans ce contexte et à l'occasion de la commémoration du 10e «anniversaire» des inondations de Bab El Oued, la CCR organise aujourd'hui un séminaire international sur les assurances CAT-NAT. Cette rencontre, à laquelle participent des experts étrangers et des représentants de l'establishment assurantiel national, a pour objectif de dresser le bilan et de définir les conditions de développement de ce produit.

C. B.

*LE QUOTIDIEN d'ORAN du 101111*

*Installations industrielles et commerciales: L'assurance contre les catastrophes naturelles ne fait pas recette par S. M.*

Le taux de couverture des risques des catastrophes naturelles des installations industrielles et commerciales demeure faible dans notre pays en dépit du caractère obligatoire des assurances CAT-NAT, a révélé la Compagnie centrale de réassurance (CCR). Seules 8% des installations industrielles et commerciales sont assurées contre les catastrophes naturelles (CAT-NAT). L'année dernière, seulement 4% des habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles et ce, en dépit du caractère obligatoire de cette assurance, selon les chiffres de la CCR. Le nombre de contrats CAT-NAT vendus annuellement reste «bien inférieur aux taux requis», estime la CCR, selon laquelle les contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables. «L'infrastructure du marché de l'assurance catastrophes naturelles existe en Algérie. Le produit est testé, les canaux de distributions sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions de viabilité financières garanties», note Hadj Mohamed Seba, PDG de la CCR, rapporte l'APS. Mais la vente annuelle de ces contrats «reste cependant bien en deçà des attentes», relève le même responsable, dont la compagnie est le seul réassureur en Algérie pour les risques CAT-NAT. Actuellement, le système des assurances contre les CAT-NAT couvre un patrimoine immobilier et industriel d'environ 4 trillions de DA (4.000 milliards de DA), selon la même source. Dix ans après les inondations de Bab El Oued qui a réveillé la conscience nationale sur la nécessité de l'assurance contre les catastrophes naturelles, la CCR organise demain jeudi un séminaire international sur les assurances CAT-NAT. Ce séminaire a pour objet de faire le bilan sur ce nouveau produit d'assurance en Algérie mais aussi d'entrevoir les conditions d'évolution de l'assurance CAT-NAT en Algérie en termes de politique publique, d'organisation de marché, de marketing et de conditions contractuelles, explique M. Seba. La rencontre vise à situer, avec la contribution des experts étrangers, les enjeux qui entourent le système national d'assurance CAT-NAT et à identifier les approches et règles à suivre pour dépasser

ses limites actuelles, ajoute le PDG de la CCR. La participation des acteurs du marché national des assurances (régulateurs, scientifiques, experts techniques et commerciaux, associations des assurés, etc.) va donner l'opportunité d'engager un débat varié sur un sujet qui demeure incontournable pour réussir une meilleure gestion du coût de protection du patrimoine immobilier et industriel.

Chaque année, l'Algérie débourse 500 millions de DA au titre de la prime de réassurance CAT-NAT qu'elle achète auprès de réassureurs internationaux. Cette réassurance lui permet d'avoir une couverture de risques à hauteur de 246 millions de dollars en cas de catastrophes naturelles. La situation en Algérie n'est pas très différente de celle des autres pays du monde qui ont connu une année 2010 particulièrement douloureuse en matière de pertes consécutives aux catastrophes naturelles. Les périls naturels survenus en 2010, notamment les séismes de Haïti (220.000 victimes), du Chili (30 milliards de dollars de pertes), de la Chine et de la Nouvelle-Zélande ainsi que les inondations du Pakistan et d'Australie et la canicule en Russie ont entraîné la mort de 295.000 personnes et laissé des millions d'autres sans abris. En Algérie, le tremblement de terre qui a frappé la wilaya de Chlef en 1980 a occasionné des pertes économiques de 2 milliards de dollars, celui de Mascara survenu en 1994 a causé 50 millions de dollars de dégâts matériels, sans compter les pertes humaines. Toujours selon les chiffres de la CCR, les inondations de Bab El Oued à Alger de 2001 ont coûté 544 millions de DA, alors que celles de Ghardaïa en 2008 se sont chiffrées à 250 millions d'euros et récemment celles d'El Bayadh à 6 milliards de DA. Le tremblement de terre de Boumerdès en 2003 reste la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec 5 milliards de dollars de dégâts recensés.

#### *TRANSACTION d'ALGERIE du 101111*

*Catastrophes naturelles : 8% seulement des installations industrielles et commerciales assurées par H. Bensalem*

**L'assurance contre les catastrophes naturelles n'arrive toujours pas à se frayer un chemin chez les entreprises et les commerces qui continuent à bouder cette prestation ô combien utile contre les dégâts causés par les problèmes climatiques notamment (séismes, inondations...).**

Les souscripteurs en Algérie restent en effet très marginaux par rapport à la masse d'entreprises et de commerces existants. Ainsi, selon la Compagnie centrale de réassurance (CCR), les installations industrielles et commerciales assurées contre les catastrophes naturelles (CAT-NAT) atteignent à peine 8% dans notre pays, un taux de couverture des risques encore faible. En 2010, 4% des habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles et ce en dépit du caractère obligatoire de cette assurance, selon des chiffres obtenus par l'APS auprès de la CCR. Le nombre de contrats CAT-NAT vendus annuellement reste « bien inférieur aux taux requis », estime la CCR, selon laquelle les contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables. « L'infrastructure du marché de l'assurance catastrophes naturelles existe en Algérie. Le produit est testé, les canaux de distributions sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions de viabilité financières garanties », note Hadj Mohamed Seba, PDG de la CCR. Mais la vente annuelle de ces contrats « reste cependant bien en deçà des attentes », relève M. Seba, dont la compagnie est le seul réassureur en Algérie pour les risques CAT-NAT. Actuellement, le système des assurances contre les CAT-NAT couvre un patrimoine immobilier et industriel d'environ 4 trillions de DA (4.000 milliards de DA), selon la même source. La situation en Algérie n'est pas très différente de celle des autres pays du monde qui ont connu une année 2010 particulièrement douloureuse en matière de pertes consécutives aux catastrophes naturelles, selon les experts. Les périls naturels survenus en 2010, notamment les séismes de Haïti (220.000 victimes), du Chili (30 milliards de dollars de pertes), de la Chine et de la Nouvelle Zélande ainsi que les inondations du Pakistan et d'Australie et la canicule en Russie, ont entraîné la mort de 295.000 personnes et laissé des millions d'autres sans

abris. En Algérie, le tremblement de terre qui a frappé la wilaya de Chlef (ex El Asnam) en 1980 a occasionné des pertes économiques de 2 milliards de dollars, celui de Mascara survenu en 1994 a causé 50 millions de dollars de dégâts matériels sans compter les pertes humaines. Toujours selon les chiffres de la CCR, les inondations de Bab El Oued à Alger de 2001 ont coûté 544 millions de DA, alors que celles de Ghardaïa en 2008, se sont chiffrées à 250 millions d'euros et récemment celles d'El Bayadh à 6 milliards de DA. Le tremblement de terre de Boumerdes en 2003 reste à ce propos la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec 5 milliards de dollars de dégâts recensés. Dix ans après les inondations de Bab El Oued qui a réveillé la conscience nationale sur la nécessité de l'assurance contre les catastrophes naturelles, la CCR organise aujourd'hui un séminaire international sur les assurances CAT-NAT. Ce séminaire a pour objet de faire le bilan sur ce nouveau produit d'assurance en Algérie mais aussi d'entrevoir les conditions d'évolution de l'assurance CAT-NAT en Algérie en termes de politique publique, d'organisation de marché, de marketing et de conditions contractuelles, explique M. Seba. La rencontre vise à situer, avec la contribution des experts étrangers, les enjeux qui entourent le système national d'assurance CAT-NAT et à identifier les approches et règles à suivre pour dépasser ses limites actuelles, ajoute le PDG de la CCR. La participation des acteurs du marché national des assurances (régulateurs, scientifiques, experts techniques et commerciaux, associations des assurés etc) va donner l'opportunité d'engager un débat varié sur un sujet qui demeure incontournable pour réussir une meilleure gestion du coût de protection du patrimoine immobilier et industriel. Chaque année, l'Algérie débourse 500 millions de DA au titre de la prime de réassurance CAT-NAT qu'elle achète auprès de réassureurs internationaux. Cette réassurance lui permet d'avoir une couverture de risques à hauteur de 246 millions de dollars en cas de catastrophes naturelles. H. B.

## **LE MAGHREB du 101111**

### *Assurance contre les catastrophes naturelles 8% seulement des installations industrielles et commerciales assurés*

Selon la Compagnie centrale de réassurance, les installations industrielles et commerciales en Algérie assurées contre les catastrophes naturelles -CAT-NAT- atteignent à peine 8%, un taux de couverture des risques encore faible. En 2010, 4% des habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles et ce, en dépit du caractère obligatoire de cette assurance. Le nombre de contrats CAT-NAT vendus annuellement reste en dessous du taux requis, estime la CCR, selon laquelle les contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables. "L'infrastructure du marché de l'assurance catastrophes naturelles existe en Algérie. Le produit est testé, les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions de viabilité financières garanties", note Hadj Mohamed Seba, P-DG de la CCR. Cependant, la vente annuelle de ces contrats "reste bien en deçà des attentes", relève M. Seba, dont la compagnie est le seul réassureur en Algérie pour les risques CAT-NAT. Actuellement, le système des assurances CAT-NAT couvre un patrimoine immobilier et industriel d'environ 4 trillions de dinars (4.000 milliards de dinars), précise la même source. Des experts estiment de leur côté que la situation en Algérie n'est pas très différente de celle des autres pays du monde qui ont connu une année 2010 particulièrement douloureuse en matière de pertes consécutives aux catastrophes naturelles. A titre illustratif, les périls naturels survenus en 2010, notamment les séismes de Haïti qui a fait 220.000 victimes, celui du Chili qui a occasionné 30 milliards de dollars de pertes, de la Chine et de la Nouvelle Zélande ainsi que les inondations du Pakistan et de l'Australie et la canicule en Russie, ont entraîné la mort de 295.000 personnes et laissé des millions d'autres sans abri. En Algérie, le tremblement de terre qui a frappé la wilaya de Chlef, ex El Asnam, en 1980, a occasionné des pertes économiques de 2 milliards de dollars, celui de Mascara survenu en 1994 a causé 50 millions de dollars de dégâts matériels sans compter les pertes humaines. Toujours selon les chiffres de la CCR, les inondations de Bab El Oued, à Alger, de 2001, ont coûté 544 millions de dinars, alors que

celles de Ghardaïa, en 2008, se sont chiffrées à 250 millions d'euros et récemment celles d'El Bayadh à 6 milliards de dinars. Le tremblement de terre de Boumerdès, en 2003, reste à ce propos la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec 5 milliards de dollars de dégâts recensés. Dix ans après les inondations de Bab El Oued, qui a réveillé la conscience nationale sur la nécessité de l'assurance contre les catastrophes naturelles, la CCR organise, aujourd'hui, un séminaire international sur l'assurance CAT-NAT. Lyna D.

*EL KHABAR du 101111*

### 8 بالمائة فقط من المنشآت الصناعية والتجارية مؤمنة ضد الكوارث الطبيعية

تقدر نسبة المنشآت الصناعية والتجارية المؤمنة ضد الكوارث الطبيعية بـ 8 بالمائة فقط في الجزائر، ما يمثل نسبة تغطية ضعيفة للأخطار. وتشير أرقام الشركة المركزية لإعادة التأمين، نشرتها وكالة الأنباء الجزائرية، إلى أن 4 بالمائة من السكنات، و 8 بالمائة من المنشآت الصناعية، قد تم تأمينها ضد الكوارث الطبيعية خلال 2010، وهذا بالرغم من إجبارية الاكتتاب في هذا التأمين. وحسب الشركة، يبقى عدد مبيعات العقود المتعلقة بالتأمين ضد الكوارث الطبيعية "أقل بكثير من النسبة المطلوبة"، موضحة أن العقود يجب أن تغطي 50 بالمائة على الأقل من الممتلكات والأخطار القابلة للتأمين وأشار الرئيس المدير العام للشركة المركزية لإعادة التأمين، حاج محمد سبع، في هذا الشأن، إلى أن "بنية سوق التأمين ضد الكوارث الطبيعية موجودة بالجزائر. فالمنتج سبقت تجربته، وقنوات التوزيع متعددة ومتنوعة، وحدود الضمانات مقبولة، وشروط الديمومة المالية مضمونة وتأسف المسؤول الأول للشركة الوحيدة في الجزائر التي تتكفل بضمان التأمين ضد الكوارث الطبيعية، لكون المبيعات السنوية لهذا النوع من العقود تبقى "دون التطلعات". وحسب ذات المصدر يغطي نظام التأمين ضد الكوارث الطبيعية، حالياً، ممتلكات عقارية وصناعية تقدر بحوالي 4 آلاف مليار دينار.

*LA NOUVELLE REPUBLIQUE du 101111*

### 8% seulement des installations industrielles assurées Synthèse R. A.

Les industriels algériens n'ont, à première vue, pas peur de subir des pertes au niveau de leurs installations en cas de catastrophe naturelle !

Du moins, c'est ce qui ressort des statistiques de la Compagnie centrale de réassurance (CCR) qui assure que «les installations industrielles et commerciales assurées contre les catastrophes naturelles (CAT-NAT) atteignent à peine 8% en Algérie». Ce chiffre, précise la même source citée par l'APS, reste insuffisant. En 2010, 4% des habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles et ce, en dépit du caractère obligatoire de cette assurance. Quant au nombre de contrats CAT-NAT vendus annuellement, il reste «bien inférieur aux taux requis». Ces dernières doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables, précise le CCR. Selon le président-directeur général de la Compagnie, Hadj Mohamed Seba, «l'infrastructure du marché de l'assurance catastrophes naturelles existe en Algérie. Le produit est testé, les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions de viabilité financières garanties». Aujourd'hui, le système des assurances contre les CAT-NAT couvre un patrimoine immobilier et industriel d'environ quatre trillions de DA, soit 4 000 milliards de DA, selon la même source. La situation en Algérie n'est pas très différente de celle des autres pays du monde qui ont connu une année 2010 particulièrement douloureuse en matière de pertes consécutives aux catastrophes naturelles, selon les experts. Ainsi, le tremblement de terre qui a frappé la wilaya de Chlef en 1980 a occasionné des pertes économiques de deux milliards de dollars, celui de Mascara survenu en 1994 a causé 50 millions de dollars de dégâts matériels sans compter les pertes humaines. Toujours selon les chiffres de la CCR, les inondations de Bab El-Oued à Alger de 2001 ont coûté 544 millions de DA, alors que celles de Ghardaïa en 2008, se sont chiffrées à 250 millions d'euros et récemment celles d'El-Bayadh à six milliards de DA. Le tremblement de terre de Boumerdès en 2003 reste à ce propos, la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec cinq milliards de dollars de

dégâts recensés. Afin de sensibiliser davantage les gens pour assurer leurs biens contre les caprices de la nature, la CCR organise aujourd'hui un séminaire international sur les assurances CAT-NAT. Ce séminaire, selon M. Seba, a pour objet de faire le bilan sur ce nouveau produit d'assurance en Algérie, mais aussi d'entrevoir les conditions d'évolution de l'assurance CAT-NAT en Algérie en termes de politique publique, d'organisation de marché, de marketing et de conditions contractuelles. La rencontre vise à situer, avec la contribution des experts étrangers, les enjeux qui entourent le système national d'assurance CAT-NAT et à identifier les approches et règles à suivre pour dépasser ses limites actuelles, ajoute l'intervenant.

#### **TOUT SUR L'ALGERIE du 091111**

##### **Assurance contre les catastrophes naturelles Le taux de couverture toujours très faible**

S'assurer contre les catastrophes naturelles (Cat-nat) est encore loin d'être un réflexe en Algérie, même pour les entreprises. Selon la Compagnie centrale de réassurance (CCR), à peine 8 % des installations industrielles et commerciales et seulement 4 % des habitations étaient assurées en 2010. Des chiffres d'autant plus étonnants que l'assurance Cat-nat est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pourtant, « l'infrastructure du marché de l'assurance catastrophes naturelles existe en Algérie. Le produit est testé, les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions de viabilité financières garanties », remarque Hadj Mohamed Seba, PDG de la CCR, cité par l'APS. D'autant que les Algériens ont encore en mémoire plusieurs catastrophes naturelles meurtrières, comme le séisme de Chlef en 1980, celui de Boumerdès en 2003 ou encore les inondations de Bab el Oued (Alger), il y a tout juste dix ans. C'est d'ailleurs à l'occasion de l'anniversaire de ces inondations que la CCR organise demain un séminaire sur ces assurances. L'objectif est de trouver les moyens d'augmenter le taux de couverture des assurances Cat-nat. Une campagne de communication devait déjà être lancée fin 2007 pour sensibiliser les Algériens mais elle n'a jamais vu le jour.

Conséquence de ce faible taux de couverture, chaque année, la CCR doit se réassurer auprès de réassureurs étrangers à hauteur de 246 millions de dollars car elle ne couvre les coûts des catastrophes naturelles qu'à hauteur de 4 millions de dollars.

#### **MEDAF DEVELOPPEMENT du 091111**

##### **L'assurance contre les sinistres naturels reste dérisoire en Algérie**

En 2010, 4% des habitations et 8% des installations commerciales et industrielles ont été assurées contre les catastrophes naturelles. Le nombre de contrats « CAT-NAT » conclus annuellement reste « bien inférieur aux taux requis », estime cette compagnie, soulignant que ces contrats doivent raisonnablement couvrir au moins 50% des biens et risques assurables.

« L'infrastructure du marché de l'assurance-catastrophes naturelles existe en Algérie. Le produit est testé, les canaux de distribution sont nombreux et diversifiés, les limites de garanties acceptables et les conditions de viabilité financières garanties », note Hadj Mohamed Seba, PDG de la CCR, cité par l'APS. Mais la vente annuelle de ces contrats « reste bien en deçà des attentes », ajoute-t-il, précisant que le système des assurances contre les « CAT-NAT » couvre un patrimoine immobilier et industriel évalué à près de 4.000 milliards de DA.

L'Algérie paie annuellement 500 millions de DA au titre de la prime de réassurance « CAT-NAT » qu'elle achète auprès de réassureurs internationaux, qui assurent une couverture de risques de 246 millions de dollars en cas de catastrophes naturelles, selon des chiffres donnés par l'APS.

*LE SOIR d'ALGERIE du 091111*

*DIX ANS APRÈS LA CATASTROPHE DE BAB EL OUED*

*A-t-on tiré les enseignements de l'hécatombe ?*

Quels enseignements faut-il tirer de la catastrophe de Bab El Oued, dix années après la tragédie ? Le bilan était lourd : 757 morts, des milliers de blessés et des dégâts importants. Une chose est sûre : les causes naturelles ne sont pas à elles seules à l'origine de cette hécatombe. Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le bilan de la catastrophe de Bab El Oued était effarant. Les conditions climatiques n'étaient pas à elles seules à l'origine de cette catastrophe. Le cumul de déficits et de laisser-faire dans les pratiques anarchiques de la gestion de l'espace urbain, caractérisée par une attribution anarchique du foncier et de terrains à bâtir, la destruction des zones boisées, la détresse de populations ayant fui le terrorisme et élu domicile sur les berges des oueds quand ce n'est pas sur leur lit, l'absence de toute réglementation en matière de planification de l'espace urbain sont autant de facteurs ayant précipité l'hécatombe de Bab El Oued. La période des DEC comprise entre 1992 et 1997 a été fatale au foncier agricole. Sur les hauteurs de la capitale, en cette période précise, une moyenne de 5 000 ha ont été cédés, impunément et au mépris de l'environnement, à l'urbanisation anarchique. Pour preuve, un pic est enregistré en 1995, avec une surface bâtie de 5 500 ha. Beaucoup de terrains agricoles ont été, ainsi, intégrés dans le PDAU pour en faire des surfaces habitables, loin de toutes commodités. La ceinture verte a été dévastée dans toutes les wilayas du centre qui forment les plaines de la Mitidja. La commune de Bouzaréah n'est pas en reste. Son tissu forestier, complètement déstructuré, l'a été, notamment, durant cette période. Le résultat de ces déboisements massifs a eu pour conséquences la tragédie que l'on connaît. La plupart des habitations sont érigées au sommet des collines ou nichées sur les versants de la montagne. A Beau Fraisier, à Sidi Medjber, au Frais Vallon, le constat était le même. Plusieurs familles fuyant le terrorisme sont venues, durant la décennie noire, «agrandir l'agglomération ». Conséquences : explosion du phénomène des constructions illicites. Les intempéries qui avaient suivi la catastrophe ont surtout mis en évidence la précarité de tous les quartiers surplombant Bab El Oued. Pire encore, les voûtes d'évacuation des eaux de pluies sont bétonnées. La violence des inondations a surpris tout le monde, y compris les spécialistes en météorologie, mais il ne fait aucun doute que les constructions agglutinées les unes contre les autres érigées sur le lit naturel de l'oued ont contribué à en amplifier l'effet destructeur et meurtrier. Au lendemain de la catastrophe, on se pose des questions. La nature était-elle seule responsable du drame ? Dix ans après, la même interrogation se pose mais avec une question subsidiaire : a-t-on réellement tiré les enseignements de cette tragédie ?